

La Loi N° 2019-222 de Programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice du 23 mars 2019 et la pratique du mandat de protection judiciaire.

**Devis et Programme de la Formation FNMJI NÎMES du 27/06/19
(1/2 journée)**

Public : Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs Indépendants

Tarif / 120 €

Places : Limité à 70 à 80 personnes.

Lieu : Salons de l'Hôtel VATEL – 140 rue Vatel – 30900 - NIMES

Formateur : **Gilles RAOUL CORMEIL**, Docteur en droit, Professeur des Universités, Directeur en Master 2 Protection juridique des personnes vulnérables et du D.U. – CNC. « MJPM » à la Faculté de Droit de Caen Normandie.

Horaires de formation : 9h00 – 12h30

Le Matin : 9h00 / 12h30

A – La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

1/ La déjudiciarisation de la protection juridique des majeurs

Mariage (C. civil art 460 cc). PACS (art.462 cc). Divorce (art. 249 cc)

- Option successorale et partage amiable (art. 507 et 507-1 cc)
- Contrat de mariage et changement de de régime matrimonial (art. 1399 cc)
- Convention obsèques
- Santé du majeur protégé et acte médical portant gravement atteinte à l'intégrité corporelle du majeur protégé

2/ Le renforcement de la protection des biens

- - Inventaire / double délai et quadruple contenu
- - Compte rendu de gestion : Quel organe de contrôle ?

3/ Le renforcement du principe de subsidiarité

- La rénovation de l'absence
- L'habilitation familiale par assistance

B – La jurisprudence

- *1/ Cass, 1è civ., le 6 déc 2018 : la capacité commerciale du curatelaire : portée de l'avis*
- *2/ Cass. 1e civ, 6 déc 2018 : la clôture du compte bancaire et l'article 427 du Code civil*
- *3/ Le Conseil d'Etat, section du Contentieux, 25 octobre 2018, requête n° 40331*

FNMJI

85 allée Norbert Wiéner - Parc Georges Besse - Maison des Professions Libérales
30900 NIMES

N° Activité Formateur : 76300416030 SIRET : 53231661900016